

# Journée du mardi 4 septembre 2018 à Bâle

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un immense plaisir, un grand honneur et avec une émotion toute particulière que j'ouvre cette journée placée sous le thème de l'égalité des personnes handicapées.

Je me permets de vous présenter une très brève rétrospective.

La Suisse a ratifié la Convention de l'Organisation des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapée le 15 avril 2014, connue plus particulièrement sous le nom de CDPH. Elle a ainsi rejoint le concert des nations qui avaient déjà adhéré aux valeurs défendues visant une société inclusive, une société à laquelle les personnes handicapées peuvent participer de manière autonome. Ce faisant, la Suisse s'est obligée à prendre les mesures nécessaires pour garantir les droits des personnes handicapées. Il va de soi que tout ne peut pas être changé du jour au lendemain, et que le principe de la proportionnalité doit être respecté.

Pour les organisations de défense des droits des personnes handicapées, la ratification de la CDPH constitue un pas très important. La CDPH complète le droit suisse des personnes handicapées et contribuera à éliminer les nombreuses barrières comportementales et environnementales qui empêchent les personnes handicapées de prendre part de manière autonome à la vie en société. Depuis sa ratification, elle a eu un effet de catalyseur. Elle a contribué à ce que le sujet du handicap figure davantage sur les agendas politiques, et non plus exclusivement comme un sujet lié aux assurances sociales.

Le 29 août 2017, Inclusion Handicap a déposé devant le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU au Palais des Nations Unies à Genève son rapport alternatif. Un rapport dans lequel elle met en lumière les acquis, mais également les nombreuses lacunes au niveau du droit et de sa mise en œuvre en ce qui concerne les droits des personnes handicapées. Depuis, ce rapport sert de base de discussion pour les échanges qu'a Inclusion Handicap avec les autorités, que ce soit au niveau fédéral ou cantonal. Il sera mis à jour avant son examen par le Comité onusien, examen qui aura lieu au plus tôt en 2019.

Ce n'est plus un secret pour personne, mais je le relève néanmoins : le 12 juin dernier, Markus Schefer a été élu avec succès au sein dudit comité. Sa grande expertise dans le domaine des droits de l'homme viendra compléter celles des 17 autres membres en situation de handicap qui siégeront avec lui dès 2019. Au niveau national, son élection devrait également contribuer à renforcer la visibilité de cette Convention ainsi que son caractère contraignant.

Alors, est-ce pour autant que tout va bien dans le meilleur des mondes?

Eh bien, Mesdames et Messieurs, Le travail et la lutte pour une société inclusive, à laquelle les personnes handicapées peuvent participer de manière autonome, ne fait que commencer maintenant ou, pour le moins, doit continuer. Convaincre le Conseil

Fédéral, le Parlement, l'Administration fédérale, les administrations des 26 cantons et demi-cantons, ainsi que les administrations communales ne suffira pas pour la mise en œuvre des valeurs portées par la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

En tant que personne concernée, aveugle, je dois constater quotidiennement que l'information sur le terrain fait cruellement défaut. Monsieur et Madame tout le monde ne connaissent pas la problématique de la personne en situation de handicap. Globalement, ils ignorent nos besoins, tant au dans le domaine des barrières architecturales quelles qu'elles soient, qu'en matière d'accessibilité en général. Ils ignorent les compétences et les facultés professionnelles dont disposent, à l'égal des autres, les personnes en situation de handicap, etc. Si nous voulons favoriser la mise en œuvre de la convention, il faut impérativement que, nous tous, retroussons nos manches et participons tous ensemble à la transmission d'informations au quotidien, à la promotion de la sensibilisation de tous à tous les échelons de notre société.

Si, aujourd'hui, je me permets de tenir ces propos, c'est simplement parce que, en tant que militante active chaque jour sur le terrain, j'ai pu mesurer l'importance du travail qui nous reste à réaliser. Néanmoins, je suis confiante quant aux possibilités qui nous sont offertes. Je sais qu'il faut du temps. Je suis convaincue par la politique des petits pas, qu'un jour, peut-être pas trop lointain, des progrès significatifs seront obtenus. Ce n'est pas de la naïveté, ni de utopie qui m'habitent, non c'est simplement un sentiment d'optimisme qui me pousse à y croire. Ce sont aussi mes diverses activités qui me font prendre conscience que tout espoir est permis et cela au vu de l'évolution de la situation.

Pour conclure, je tiens à relever que, si tous les acteurs du monde politique, de l'administration, des organisations de personnes handicapées s'engagent, nous pouvons atteindre notre objectif: inclure à part entière dans la société toute personne souffrant d'un handicap où chacun et chacune trouvera sa place.

Quant à moi, je continuerai à m'investir avec conviction et avec toutes mes forces à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et, ensemble, nous y parviendrons. Merci du fond du cœur pour votre soutien.

Pully, le 4 septembre 2018

Verena KUONEN-KOHLER